



# SOS Enfants Abandonnés asbl

**Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde**

fondée par André MOTTE DIT FALISSE et Ernest LEHAIRE.

Asbl agréée par le Ministère des Finances. Rue de Tilleur, 54 – B-4420 Saint-Nicolas – Belgique



La passerelle après les inondations

**L'Abbé Roger Pholo Thuadi est un prêtre du diocèse de Boma en République démocratique du Congo. Il exerce son ministère dans le quartier Sindi. Ce quartier, très pauvre et enclavé, est un des bidonvilles de la ville de Boma. Il est habité par des familles émigrées de leurs villages, frappées par le délabrement du tissu économique.**

Ces familles sont venues en ville dans le but de trouver du travail. Mais comme elles ne trouvent rien, elles viennent gonfler cette zone périphérique de la ville de Boma où manquent presque toutes les structures sociales de base : école, eau, centre de santé, électricité...

Dans le but de résoudre ces problèmes, les habitants de Sindi se sont regroupés en association "Œuvres

## RECONSTRUIRE ET CONSOLIDER LA PASSERELLE DE L'ÉCOLE DE SINDI, À BOMA, EN RDC

pour l'enfance défavorisée asbl" qui a décidé de construire une école dans le quartier.

L'école Saint Antoine de Padoue, a ouvert ses portes le 7 septembre 2015 avec 170 enfants. En cette deuxième année de son fonctionnement, l'école a accueilli 272 enfants. Au regard de tous les enfants qui expriment le désir de venir étudier dans cette école l'année scolaire prochaine, les effectifs passeront à plus de 400 enfants.

Cette évolution spectaculaire de l'école est la résultante non seulement de la qualité des enseignements qui y sont donnés mais s'explique aussi par l'existence de la passerelle qui a été jetée sur la rivière

# RECONSTRUIRE ET CONSOLIDER LA PASSERELLE

Visitez notre site :  
[www.sosenfantsabandonnes.be](http://www.sosenfantsabandonnes.be)



Sindi par l'association. Cette passerelle facilite l'accès à l'école aux enfants qui habitent l'autre rive de la rivière.

Malheureusement, dans la nuit du 26 au 27 décembre 2016, une grosse pluie s'est abattue sur Boma entraînant avec elle une inondation qui a provoqué la mort de plus de 50 personnes et de graves pertes en biens matériels : plus de 1000 maisons écroulées.

La passerelle n'a pas malheureusement été épargnée : les garde-fous ont été arrachés, le plancher endommagé et les culées gravement rongées par l'érosion.

A l'heure qu'il est, la passerelle n'offre plus de sécurité aux enfants. De grosses pluies futures risqueraient de l'emporter totalement si une solution n'est pas trouvée.

Au concret, il faut réparer les garde-fous et le plancher. Ensuite, il faut construire des murs en ailes

en moellons, en amont comme en aval des culées afin de les protéger.

## LE DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX SE PRÉSENTE AINSI :

10 bennes de moellons	1 600 €
20 bennes de sable	240 €
2 bennes de caillasse	440 €
50 sacs de ciment	650 €
Prime techniciens	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 690 €</b>

## PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN R.D.CONGO

**Abbé Roger Pholo Thuadi**

Paroisse Sacré-Coeur de Jésus

B.P. 120 Boma (Kongo central) · R.D.Congo

Tél. : 00243 998 472 129

# DE L'ÉCOLE SAINT ANTOINE DE PADOUE DE SINDI,

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU KONGO CENTRAL



## RECOMMANDATION

Je soussigné, Marie-Josée NIONGO NSUAMI, atteste par la présente que l'Abbé PHOLO THUADI Roger et l'association « Oeuvres pour l'Enfance défavorisée asbl » ont construit une école dans l'agglomération Sindi à Boma/ Km8/Secteur de Boma-Bungu. Pour faciliter l'accès à cette école, ils ont aussi construit une passerelle sur la rivière Sindi qui sépare l'agglomération au reste de la Ville.

Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la Ville à la fin du mois de décembre 2016, cette passerelle a subi de graves dommages qui exigent une réparation urgente de peur que plusieurs enfants ne soient privés d'accès à l'école.

Nous livrons la présente recommandation à l'Abbé Roger PHOLO pour toutes fins utiles.

Fait à Boma, le 06.02.2017.

Le Maire de la Ville,  
  
Marie-Josée NIONGO NSUAMI

E-mail : [mairieboma2011@yahoo.fr](mailto:mairieboma2011@yahoo.fr) [mairieboma2016@gmail.com](mailto:mairieboma2016@gmail.com) [mairieboma2008@gmail.com](mailto:mairieboma2008@gmail.com)



La passerelle après les inondations

## ŒUVRES POUR L'ENFANCE DÉFAVORISÉE ASBL

“Œuvres pour l'enfance défavorisée asbl” est une association apolitique et areligieuse dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale. Comme notifié dans les statuts, le but de l'association est de soutenir les enfants et les jeunes dans leur besoin de scolarisation, de santé physique, morale et psychique. Leur donner la chance pour une bonne éducation et un épanouissement intégral en vue de les préparer à assumer leurs charges à venir.

Un tel engagement fera éviter la pauvreté cyclique aux enfants et aux jeunes de l'agglomération et d'ailleurs. Pour concrétiser cette ambition, l'association veut créer et encadrer des infrastructures éducatives et sociales au profit de la jeunesse.

Les sources de financement consistent d'une part en le travail bénévole pour l'intérêt communautaire : ils façonnent des briques qu'ils vendent, mais d'autres sont utilisées pour la construction des classes. Ils aident aussi les techniciens pour alléger leurs factures...

D'autre part, les membres de l'association cotisent 5 Dollars chaque mois. Et un peu d'aide internationale.

L'Abbé Roger Pholo Thuadi est président de cette association.

**A la suite des dégâts humains et matériels causés par la pluie torrentielle qui s'est abattue du 26 au 27 décembre à Boma au Kongo central, la société civile appelle à une aide d'urgence.**

Situation désolante à Boma avec les communes de Kabondo, au Km 8 et Kalamu qui sont les plus touchées. Selon un journaliste de Boma, *“une cinquantaine de corps est déjà gardée à la morgue de l'hôpital général de référence de Boma, sans compter les corps qui sont sous les eaux”*.

Parmi les dégâts matériels, il est répertorié des maisons écroulées, des ravins formés, des bureaux de l'Etat endommagés et près de 1 000 familles sont sans abris.



*“Nous demandons au gouvernement provincial et national une aide d'urgence”*, message du président de la Société civile forces vives du Kongo Central, Valentin Vangi.

## NOUVELLES DE LA PAROISSE DE LUKUNGA À GUNGU, EN RDC



Dans le Bulletin de décembre 2015-janvier 2016, nous vous appelions à l'aide pour contribuer à la construction d'une citerne d'eau potable dans la paroisse de Lukunga à Gundu en RDC.

La personne de contact est le père Macaire Gitango (macarius17@yahoo.fr).

Grâce à vos dons, la Communauté a pu se procurer deux citernes en plastique de 3000 litres chacune (voir photo) et assurer le transport de ces citernes de Kinshasa jusqu'à Lukunga à 750 km.

Avec le reste de l'argent, une équipe de maçons montera une structure de maçonnerie en béton sur laquelle tout devra être posé.

# FAIRE UN LEGS À SOS ENFANTS ABANDONNÉS

**Vous avez la possibilité d'inclure une disposition dans votre testament ; mentionnez SOS Enfants Abandonnés dans votre testament et vous assurez l'avenir de ces enfants oubliés des pays du Sud. Le notaire est le meilleur conseiller pour votre testament. Nous restons également à votre disposition pour vous informer. Il existe différentes formes de legs ; le legs en duo est intéressant si vous désirez partager votre patrimoine entre vos proches et une bonne cause.**

## LE LEGS EN DUO

Comme vous le savez, si vous n'avez pas d'héritier réservataire, vous pouvez léguer la totalité de vos biens à une bonne cause, par exemple à SOS Enfants abandonnés. Dans ce cas, le legs en duo est inutile.

Son utilisation est plutôt recommandée lorsque vous souhaitez laisser une partie de votre héritage à des personnes qui ne sont pas des héritiers directs. En effet les droits de succession sont vite très élevés lorsque les héritiers font partie de familles éloignées ou sont des tiers. Dans certains cas, le legs en duo vous permet d'augmenter l'héritage de vos proches car ceux-ci paieront moins de droits de succession.

Le legs en duo consiste à faire deux legs. Vous léguerez une partie de votre patrimoine à une association pour autant que celle-ci prenne à sa charge le paiement des droits de succession de vos légataires ou héritiers.

Grâce à cette technique, vos héritiers ou légataires paieront moins de droits de succession et, surtout, vous nous aiderez à rendre le monde meilleur pour ces enfants précarisés.

## UN EXEMPLE CONCRET

Prenons l'exemple de Michel, qui habite en Wallonie, qui n'a pas d'enfant et qui réfléchit à sa succession. Michel possède 175.000 EUR qu'il veut léguer, en partage, à SOS EA et à sa nièce Marie. Nous conseillons à Michel de faire un legs en duo par lequel il instituera SOS Enfants Abandonnés comme "légataire universel" de ses biens, à charge pour l'asbl de payer, nets de droits de succession, par exemple, 95 000 EUR à Marie.

Dans le cas d'un legs classique de 175 000 euros (sans legs en duo avec une bonne cause) Marie



n'aurait reçu que 93.125 € et le notaire aurait retenu 8 875 euros de droits de succession.

Par contre, dans le cas d'un legs en duo, Marie reçoit 95 000 € car l'association s'acquitte des droits de Marie (37 875 €) et de ses droits propres (5 600 € soit 7% en Wallonie), ce qui laisse un solde de 36.525 euros à SOS EA pour financer ses projets et ainsi rendre le monde meilleur.

Dans l'exemple du legs en duo, certes, Marie reçoit un peu plus, mais ce qui importe surtout, c'est que Michel peut témoigner, d'une part, de sa générosité envers Marie et, d'autre part, de son altruisme en faveur des enfants abandonnés. Plus la différence est élevée entre le taux d'imposition applicable aux héritiers ou légataires et celui applicable à la bonne cause (un droit fixe de 7% si le testateur habite en Wallonie), plus l'économie fiscale potentielle sera élevée.

Toutefois, certains calculs peuvent s'avérer délicats, c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est indispensable de se faire assister par un professionnel à l'heure de rédiger un legs en duo.

Par ailleurs, n'oubliez pas que votre patrimoine évolue avec le temps. Il est recommandé de vérifier, de temps à autre, avec votre notaire, si votre testament correspond encore à votre patrimoine actuel.

